

Le contexte politique français non paritaire mine la crédibilité d'une loi contre le port du foulard.

Le voile de notre hypocrisie

Par
**DOMINIQUE
REYNIE**

Professeur
des universités
à l'Institut
d'études
politiques
de Paris.

Face à la question du voile, nous songeons à la loi. Le recours compulsif au législateur n'est-il pas l'expression de notre tropisme politique, une manière de faire péremptoire, autoritaire, centralisé, souvent inefficace. De l'inefficacité de la loi découle son irrespect et de son irrespect une livraison de malheurs, parmi lesquels l'angoisse que suscite dans l'opinion le sentiment que l'Etat ne parvient plus à imposer sa volonté. Dans le dossier compliqué de la laïcité, il y a la question du foulard porté par quelques femmes musulmanes. Il est désormais admis, et c'est un réel progrès de notre débat public, que si le port du foulard a partie liée avec la laïcité, notamment dans les collèges et lycées, il pose aussi le problème du statut de la femme, si bien que si l'on imagine régler la question du foulard dans le cadre de l'éducation nationale, cela ne règle pas la question du sort qui est fait à la femme en dehors de l'école. On ne peut résoudre tous les problèmes en même temps et ce serait une grande victoire que de parvenir à empêcher, si possible à dissuader ou, mieux, à convaincre les jeunes musulmanes de ne pas se voiler. Si l'on admet que le port du foulard remet en cause l'égalité entre les hommes et les femmes à laquelle notre société est attachée, au nom de l'égalité entre les êtres, il en découle une série de conséquences qui modifient le diagnostic de la situation autant que les moyens d'y répondre.

Sommes-nous attachés à l'égalité entre les hommes et les femmes? Oui. Prati- quons-nous l'égalité entre les hommes et les femmes? Non. Commençons par l'expression politique de cette inégalité. En octobre 2003, en moyenne, dans le monde démocratique, les femmes représentent 51 % de la population, 45 % de la population active et 15,2 % des élus. A l'intérieur de l'espace européen, les variations selon les pays sont très grandes. La France, avec 12,5 % de députées, affiche de manière spectaculaire l'un des plus mauvais taux de féminisation. Force est de constater que les Françaises sont presque entièrement tenues à l'extérieur

de l'Assemblée nationale: 88 % des députés sont des hommes! Il n'est donc pas aisé de comprendre qu'une telle assemblée puisse voter une loi destinée à rappeler l'égalité entre les sexes et il n'est pas besoin de connaître ces chiffres pour le constater *de visu*, toute image de notre Assemblée nationale mettant en scène l'inégalité au cœur de la souveraineté législative. Nous savons qu'il en va de même dans les syndicats, les partis politiques mais aussi les médias, les entreprises et les administrations: plus on monte dans la hiérarchie, plus les femmes sont rares. Dans l'administration française, selon le rapport remis par Anicet Le Pors en 2001, sur 3800 postes de hauts fonctionnaires recensés, 87,5 % étaient détenus par des hommes. Les progrès sont quasi inexistant, puisque la proportion de hauts fonctionnaires femmes est passée de 11,7 % en 2000 à 12,5 % en 2001, et, parmi les reçus de l'ENA, on ne compte qu'un quart de femmes. Dans le secteur privé, on estime entre 20 % et 25 % l'écart entre les salaires, à compétence et travail égaux, tandis que les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes à pratiquer le temps partiel non choisi où à vivre leur vie professionnelle sous le régime du CDD. Il faudrait ajouter le sexisme permanent et massif du discours, privé ou public, publicitaire ou politique, dont la version la plus sympathique consiste à revendiquer la participation des femmes aux affaires de la Cité en raison de leur sensibilité particulière aux questions sociales et de la douceur de leurs moeurs (?), visible dans les débats publics auxquels elles sont parfois associées!

Une société qui ne parvient même plus à dissimuler des contradictions aussi radicales entre le discours de l'égalité et le sort en réalité réservé aux femmes est-elle crédible lorsqu'elle affirme soudainement que le port du foulard est une atteinte insupportable à leur dignité? A l'évidence, non. On veut croire que l'énoncé «*ni putes, ni soumises*», que nos hommes politiques sont presque fiers de pouvoir prononcer sans complexe, est l'expression brutale et légitime d'un drame particulier caractérisant nos «quartiers» les plus défavorisés, mais est-ce surenchérir que d'y lire la dénonciation de nos pratiques? Hier, la condition féminine se caractérisait par l'inégalité avec les hommes. Aujourd'hui,

elle se caractérise par l'affirmation publique d'une égalité que la réalité contredit à chaque instant, malgré des montagnes de textes législatifs. Dans ces conditions, on imagine donc sans peine de quelle efficacité serait capable la loi à laquelle on songe en ce moment.

Si la loi pouvait constituer une réponse adéquate, c'est à la condition d'accompagner un mouvement radical de féminisation du pouvoir, sous toutes ses formes. Ce n'est pas un préfet musulman qu'il faut nommer, mais une préfète, peut-être musulmane, et, s'il faut se lancer dans une vaste opération de «discrimination positive», ce sont les femmes qui

doivent en être les bénéficiaires. Il serait extraordinaire qu'après avoir attendu si longtemps, si patiemment et avec aussi peu de résultats, les femmes soient maintenant coiffées au poteau par des hommes, au motif qu'ils sont issus de l'immigration. Si l'on veut soutenir les Français (e) s musulman (e) s, qui souhaitent l'intégration pleine et entière dans la République, il faut affirmer, de manière crédible, les valeurs auxquelles nous prétendons les rallier. Montrons que nos lois sont respectées, elles seront alors respectables et nous n'aurons pas à en bricoler de nouvelles.

L'Europe nous montre la voie, pour le moins en ce qui concerne la féminisation des assemblées élues et ceux qui se prétendent sensibles à la question devraient réfléchir avant de s'adonner à un euro-scepticisme stratégique. D'abord parce que la plupart de nos voisins font mieux que nous, y compris les nouveaux pays membres. Ensuite parce que c'est dans le cadre européen que la France occupe une place honorable. En 2003, le Parlement européen comprenait 31 % de femmes, la France occupant la deuxième position (42,5 %), derrière la Finlande (43,8 %), mais devant la Suède (41 %). Enfin, parce que le texte de la Constitution européenne, plus souvent vilipendé aujourd'hui par des hommes que par des femmes politiques, vient de consacrer la notion d'égalité en inscrivant dans l'article 2 que «*l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que du respect des droits de l'homme. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination*».